



Paris, le 17 octobre 2019

Monsieur le Président
Commission des Requêtes
Cour de Justice de la République
21, rue de Constantine
75007 – PARIS

Objet : Plainte contre un membre du Gouvernement
Violation des articles 223-1 et 121-3 du code pénal
Recommandé / accusé de réception

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 13 de la loi organique n°93-1252 du 23 novembre 1993 sur la Cour de justice de la République, le syndicat Action et Démocratie a l'honneur de déposer plainte contre Monsieur Jean-Michel BLANQUER, né le 4 décembre 1964 à PARIS, pour violation des articles 223-1 et 121-3 du code pénal commise dans l'exercice de ses fonctions de ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Les motifs de droit justifiant cette plainte sont les suivants.

1°) – SUR LES INFRACTIONS REPROCHÉES AU MINISTRE

a) Sur la violation de l'article 223-1 du code pénal

Il résulte de l'article 10 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique qu' *«un service de médecine de prévention, dont les modalités d'organisation sont fixées à l'article 11, est créé dans les administrations et établissements publics de l'Etat soumis aux dispositions du présent décret.*

Le service de médecine de prévention a pour rôle de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail. Il conduit les actions de santé au travail, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel»

Il résulte de l'article 12 du décret précité du 28 mai 1982 que *«le temps minimal que le médecin de prévention doit consacrer à ses missions est fixé à **une heure par mois** pour :*

Vingt fonctionnaires ou agents publics non titulaires ;

Quinze ouvriers ;

Dix fonctionnaires, agents publics non titulaires ou ouvriers visés à l'article 24 ».

Il résulte de l'article 22 du décret précité du 28 mai 1982 que *«les administrations sont tenues d'organiser un examen médical annuel pour les agents qui souhaitent en bénéficier ».*

Il résulte de l'article 24 du décret précité du 28 mai 1982 que : *«le médecin de prévention exerce une surveillance médicale particulière à l'égard :*

- des handicapés ;

- des femmes enceintes ;

- des agents réintégrés après un congé de longue maladie ou de longue durée ;

- des agents occupant des postes définis à l'article 15-1 ci-dessus ;
- et des agents souffrant de pathologies particulières déterminées par le médecin de prévention ;
Le médecin de prévention définit la fréquence et la nature des visites médicales que comporte cette surveillance médicale et qui doit être **au moins annuelle**. Ces visites présentent un caractère obligatoire ».

Il résulte de l'article 24-1 du décret précité du 28 mai 1982 que «les agents qui ne relèvent pas de l'article 24 ci-dessus et qui n'auraient pas bénéficié de l'examen médical prévu à l'article 22 du présent décret font l'objet d'une visite médicale auprès d'un médecin de prévention **tous les cinq ans**. Ils fournissent à leur administration la preuve qu'ils ont satisfait à cette obligation. A défaut, ils sont tenus de se soumettre à une visite médicale auprès du médecin de prévention de leur administration ».

Or, il ressort des documents annexés au dernier rapport conjoint sur la médecine de prévention dans les trois fonctions publiques réalisé en septembre 2014 par l'Inspection générale de l'administration, l'Inspection générale des affaires sociales et l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (pièce jointe n°1) que :

- **«pour l'ensemble des 30 académies existant en 2014 il y a 83 médecins de prévention pour 977.274 agents concernés, ce qui correspond à 64,7 équivalents temps plein, soit 1 médecin de prévention pour 15.104 agents**

5 académies n'ont pas de médecin de prévention : Besançon, Guyane, Limoges, Orléans-Tours et Reims (+ Mayotte)

La situation actuelle ne permet pas aux académies de respecter leurs obligations en matière de visites médicales et d'action sur le milieu professionnel. En effet en application du décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, les administrations sont tenues d'organiser la surveillance médicale de leurs agents selon un rythme quinquennal ou exceptionnellement annuel déterminé en fonction notamment de leur exposition à des risques professionnels ou de leur état de santé et les médecins de prévention doivent consacrer au moins un tiers de leur temps à des actions sur le milieu professionnel. Or, pour l'année scolaire 2012-2013 dans les 23 académies sur 30 ayant répondu au ministère), on comptait 56,7 ETP de médecins pour 812 698 agents, soit un ratio de 1 ETP de médecins pour 14 333 agents. Dans 21 académies regroupant 679 339 agents, seuls 24 264 agents ont été vus par les médecins de prévention, soit 3,6%. Enfin, dans les 23 académies ayant répondu, les médecins ont visité 207 locaux administratifs et d'enseignement et procédé à 286 études de postes. Rapportés au nombre de sites du ministère (47 672 écoles primaires et 7 882 établissements secondaires publics¹⁸) et au nombre d'agents, ces deux chiffres illustrent le caractère nécessairement très limité de l'action sur le milieu professionnel des médecins de prévention du ministère ».

Ces chiffres sont sensiblement les mêmes aujourd'hui en 2019, aucune augmentation significative des recrutements n'ayant été effectuée depuis 2014.

Il apparaît ainsi clairement que le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse, en sa qualité de chef du département ministériel placé sous sa responsabilité personnelle, ne respecte pas les obligations qui lui sont imposées par les articles 12, 22, 24 et 24-1 du décret précité du 28 mai 1982.

En effet, il appartenait à Monsieur Jean-Michel BLANQUER, dès qu'il a pris ses fonctions de ministre, à savoir dès le 17 mai 2017, de prendre toutes dispositions utiles pour procéder de manière urgente au recrutement de médecins de prévention.

Ces recrutements pouvaient avoir lieu rapidement par la voie contractuelle, notamment en qualité de vacataire, comme le prévoit la circulaire NORMFPPF1122325C du ministre de la fonction publique en date du 8 août 2011.

Or, le ministre s'est délibérément abstenu de mettre en place le recrutement nécessaire qui aurait permis de respecter les dispositions impératives du décret du 28 mai 1982.

Ces manquements sont constitutifs de l'infraction pénale prévue et réprimée par l'article 223-1 du code pénal aux termes duquel *«le fait d'exposer directement autrui à un risque immédiat de mort ou de blessures graves de nature à entraîner une mutilation ou une infirmité permanente par la violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de prudence ou de sécurité imposée par la loi ou le règlement est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 € d'amende »*.

En l'espèce, le ministre manque clairement à une obligation particulière de prudence ou de sécurité imposées par les dispositions précitées du décret du 28 mai 1982 qui lui faisaient obligation de mettre en place un service de prévention adapté, avec un nombre minimal de médecins par agent et une obligation de visites au moins tous les cinq ans, ce qu'il n'a pas fait.

Cette carence dans les obligations réglementaires qui lui incombait en sa qualité de chef de département ministériel et de membre du gouvernement sont directement à l'origine de morts d'hommes.

En effet, plusieurs dizaines de suicides ou de tentative de suicides ont été recensées parmi des agents de l'éducation nationale depuis quelques années.

Il est manifeste que ces agents, qui rencontraient pour la plupart des difficultés dans l'exercice de leurs fonctions, avaient fait l'objet de visites régulières de prévention débouchant sur la prise de mesures adaptées (suivi psychologique, poste adapté, etc.), ne seraient pas passés à l'acte.

C'est ainsi que, depuis la date de prise de fonctions du ministre BLANQUER, soit le 17 mai 2017, se sont suicidés ou ont tenté de se suicider :

- le 22 mai 2017 une professeure stagiaire d'une quarantaine d'années de l'ESPE de Livry-Gargan se suicide du haut d'un pont dans la Seine (voir pièce n°2)
- 5 décembre 2017, un professeur de Technologie du collège La Boétie de Sarlat-la-Canéda (Dordogne) a tenté de mettre fin à ses jours en se tailladant les veines (voir pièce n°3)
- Le 8 février 2018, un professeur de Technologie de 37 ans du collège Maupassant de Limoges (Haute-Vienne) s'est suicidé sous le préau de son établissement (voir pièce n°4)
- Le 21 mars 2018, une professeure de 42 ans de Montdidier s'est suicidée en se jetant d'une falaise de Mers-les-bains (voir pièce n°5)
- Fin août 2018, le Responsable des agents du lycée Jean-Moulin de Béziers dans l'Hérault (34) a été retrouvé pendu dans son logement de fonction. C'est le 3e suicide depuis 8 ans dans ce lycée (voir pièce n°6)
- Le 17 novembre 2018, Laurence D. enseignante de Lettres et Histoire-Géographie de 44 ans à Toulon en Lycée d'Enseignement Professionnel, se suicide (voir pièce n°7)
- Le 22 janvier 2019 un professeur des écoles de l'Ecole Pierre-Mendès France à Beuzeville (Eure - 27) s'est suicidé (voir pièce n°8)
- Le 18 février 2019 un professeur d'une quarantaine d'années du collège Victor-Hugo de Sète (Hérault, 34) a tenté de s'immoler pour des raisons inconnues. Il a été secouru rapidement mais est brûlé au 2e degré (voir pièce n°9)
- Le 16 mars 2019 Jean W., 57 ans, professeur des écoles de l'école Flammarion d'Eaubonne dans le Val-d'Oise (95), se suicide par pendaison à un arbre en forêt, suite à une plainte à l'inspection académique d'une parente d'élève qui l'accusait d'avoir brutalisé son enfant. L'Inspection Académique avait convoqué l'enseignant, qui s'est suicidé avant de se rendre à l'entretien (voir pièce n°10)

- Le 2 mai 2019, un instituteur de 32 ans de l'école Victor HUGO de Barrême (près de Digne) dans les Alpes de Haute Provence s'est suicidé 2 jours après une mise à pied de 4 mois par l'Education nationale (voir pièce n°11)
- Le 12 septembre 2019 : une professeur des écoles s'est suicidée en lien avec sa situation de travail pénible, relate le SNUIPP qui a déposé une "alerte sociale pour exiger que l'administration ne laisse pas certaines pratiques managériales ou de pilotage se développer, et encore moins perdurer" (voir pièce n°12)
- Le 21 septembre 2019, une directrice d'école à Pantin en Seine-Saint-Denis (93) se suicide dans son école en laissant cette lettre pour informer des raisons de son geste (voir pièce n°13)

b) Sur la violation de l'article 123-1 du code pénal

Les faits objet de la présente plainte sont également susceptibles de relever de l'incrimination prévue par les dispositions de l'article L 123-1 du code pénal aux termes desquelles :

« Il y a également délit, lorsque la loi le prévoit, en cas de faute d'imprudence, de négligence ou de manquement à une obligation de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement, s'il est établi que l'auteur des faits n'a pas accompli les diligences normales compte tenu, le cas échéant, de la nature de ses missions ou de ses fonctions, de ses compétences ainsi que du pouvoir et des moyens dont il disposait.

Dans le cas prévu par l'alinéa qui précède, les personnes physiques qui n'ont pas causé directement le dommage, mais qui ont créé ou contribué à créer la situation qui a permis la réalisation du dommage ou qui n'ont pas pris les mesures permettant de l'éviter, sont responsables pénalement s'il est établi qu'elles ont, soit violé de façon manifestement délibérée une obligation particulière de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement, soit commis une faute caractérisée et qui exposait autrui à un risque d'une particulière gravité qu'elles ne pouvaient ignorer ».

En l'espèce, Monsieur Jean-Michel BLANQUER n'a pas accompli les diligences normales qui lui incombent compte tenu de ses fonctions ainsi que du pouvoir et des moyens dont il disposait. Il a contribué, par son inaction fautive, à créer la situation qui a permis la réalisation des dommages en ne prenant pas les mesures permettant de l'éviter.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter toutes précisions ou éléments complémentaires que vous estimeriez utiles à l'instruction de la présente plainte.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre respectueuse considération.

Pour Action et Démocratie
Le Président
Walter CECCARONI

Vice-Présidents
René CHICHE

Régis LYONNET

Grégoire CIRILLO

Pierrette PELLEGRINI

Christine JANNOT

Sylvie VINSARD

Gérard LENFANT

Farid YAHIAOUI



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DES AFFAIRES
SOCIALES ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ADMINISTRATION

INSPECTION GÉNÉRALE
DES AFFAIRES SOCIALES

INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ADMINISTRATION
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

N° 14-072/14-033/01

N° 2014-051R

N° 2014-065

RAPPORT

SUR

**LA MÉDECINE DE PRÉVENTION
DANS LES TROIS FONCTIONS PUBLIQUES**

Extraits du rapport pages 28 et 29

1.2.4. Etat des lieux des ressources de médecins de prévention pour le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Il convient de traiter de la situation spécifique du **ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche** en raison du nombre d'agents concernés et de la faiblesse du taux de couverture de la médecine de prévention dans les académies, soulignée par l'ensemble des interlocuteurs de la mission.

Les données pour le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sont extraites des bilans santé et sécurité 2013 (un pour le périmètre éducation nationale, l'autre pour le périmètre enseignement supérieur et recherche) établis à partir des rapports annuels santé et sécurité ainsi que des enquêtes sur la médecine de prévention qui prennent la forme d'un questionnaire dont les réponses sont reçues par mail ou papier pour être retraitées et exploitées. Elles sont analysées par la direction générale des ressources humaines (DGRH), sous-direction des études de gestion prévisionnelle, statutaires et de l'action sanitaire et sociale.

Ces enquêtes sont très difficiles à exploiter, car outre un taux de réponse variable, toutes les rubriques des questionnaires ne sont pas toujours renseignées. Le périmètre des répondants n'est pas le même pour toutes les questions et certaines réponses ne sont pas cohérentes entre elles. Dès lors, bien que le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dispose d'un périmètre pertinent de données et produise un important travail d'analyse, il lui est impossible d'avoir un panorama des situations des services de médecine de prévention.

Enfin, la DGAFP fait une enquête selon une trame spécifique que la DGRH renseigne du mieux possible à partir des données dont elle dispose issues de ses propres enquêtes et qu'elle s'efforce d'adapter aux exigences du ministère de la Fonction publique. Pour toutes ces raisons, il convient de considérer que, plus que des chiffres précis, les données reprises ci-après constituent, au moins pour partie, plutôt une tendance. ***Une situation très préoccupante du taux de couverture de la médecine de prévention pour le périmètre éducation nationale (premier et second degrés, hors établissements publics nationaux)***

Au 31 mars 2014, les trente académies comptaient 83 médecins correspondant à 64,7 ETP pour environ 898 000 agents, ce qui correspond à un ratio moyen extrêmement bas de un médecin pour 13 900 agents. Cette situation recouvre de très grandes disparités entre, d'une part, quelques académies comme Versailles qui ont, outre un médecin de prévention au niveau du rectorat, un médecin de prévention par département et, d'autre part, cinq académies qui n'ont pas de médecins de prévention¹⁶ (Besançon, Guyane, Limoges, Orléans-Tours, Reims). Pour mémoire, dans le secteur privé en 2011, le nombre moyen de salariés suivis par chaque médecin du travail s'élevait à 1 412, pour les services autonomes et 3 285 pour les services interentreprises

L'examen de la qualification des médecins employés par le ministère révèle une situation encore plus préoccupante. En effet, sur les 83 médecins, 38 seulement disposent

effectivement de la qualification de médecins du travail. Parmi les 83 médecins, seuls six étaient titulaires.

La situation actuelle ne permet pas aux académies de respecter leurs obligations en matière de visites médicales et d'action sur le milieu professionnel. En effet en application du décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, les administrations sont tenues d'organiser la surveillance médicale de leurs agents selon un rythme quinquennal ou exceptionnellement annuel déterminé en fonction notamment de leur exposition à des risques professionnels ou de leur état de santé et les médecins de prévention doivent consacrer au moins un tiers de leur temps à des actions sur le milieu professionnel.

Or, pour l'année scolaire 2012-2013 dans les 23 académies sur 30 ayant répondu au ministère (*voir annexe 9*), on comptait 56,7 ETP de médecins pour 812 698 agents, soit un ratio de 1 ETP de médecins pour 14 333 agents. Dans 21 académies regroupant 679 339 agents, seuls 24 264 agents ont été vus par les médecins de prévention, soit 3,6%. Enfin, dans les 23 académies ayant répondu, les médecins ont visité 207 locaux administratifs et d'enseignement et procédé à 286 études de postes. Rapportés au nombre de sites du ministère (47 672 écoles primaires et 7 882 établissements secondaires publics¹⁸) et au nombre d'agents, ces deux chiffres illustrent le caractère nécessairement très limité de l'action sur le milieu professionnel des médecins de prévention du ministère.



Bondy - Livry-Gargan : émotion après le suicide d'une institutrice-stagiaire

| N.R. | 31 mai 2017, 21h12 |

Nathalie Revenu Une enseignante-stagiaire de l'école Bethinger a mis fin à ses jours le 22 mai. Un hommage lui est rendu ce jeudi.

Le 22 mai, une enseignante mettait fin à ses jours en se jetant du haut d'un pont dans la Seine.

Un geste de désespoir qui donnera lieu ce jeudi, à 10 h 30, à un hommage à l'établissement supérieur du professorat et de l'éducation (ESPE) de Livry-Gargan. **La victime âgée d'une quarantaine d'années était étudiante fonctionnaire stagiaire (EFS) dans cette structure chargée de la formation continue des professeurs des écoles.** Comme plus d'un millier d'EFS en Seine-Saint-Denis, **elle apprenait son futur métier d'institutrice à Livry-Gargan, l'autre moitié de son temps, elle enseignait à des enfants de CE1 à l'école Jacques-Bethinger de Bondy.**

Le jour même du drame, le directeur académique, Christian Wassenberg s'est déplacé en personne dans cette école du quartier Mainguy pour rencontrer ses collègues et les parents. Comme il est d'usage en de telles circonstances une cellule psychologique a été mise en place pour recueillir la parole de l'équipe pédagogique et des enfants. **Ils ont pris soin de ne pas prononcer le terme de « suicide » préférant parler « d'un décès soudain ».**

Sylvine Thomassin, maire (PS) de Bondy, s'est associée à la douleur de cette école qu'elle connaît bien. « *Elle était très bien intégrée à l'équipe* », souffle-t-elle. « **Elle était très investie dans son travail** », dira l'une de ses collègues. **Cette apprentie institutrice n'avait pas le profil classique de la débutante. La quarantaine passée, elle avait choisi de se reconverter dans l'enseignement.** Elle effectuait pour la deuxième année, un stage en école. « Son stage avait été renouvelé », indique-t-on. Une sorte de repêchage offert aux étudiants qui n'ont pas obtenu le niveau requis à la fin de la première année. Pour comprendre les raisons profondes de cet acte radical, parallèlement à l'enquête judiciaire, une enquête administrative a été lancée par l'Education nationale. Elle tentera d'évaluer la part de responsabilité de l'institution.

L'enseignante avait tendance à s'isoler

Le syndicat Sud Education, lui, n'hésite pas à mettre en cause l'Education nationale, tout en reconnaissant : « *C'est la première fois que nous sommes confrontés à un tel drame* », déclare Louise Paternoster, déléguée Sud-Education 93. Elle dénonce : « *La charge de*

*travail énorme des EFS. Ils doivent passer la moitié du temps en classe dans un département difficile et accomplir en parallèle un lourd travail universitaire. **Beaucoup sont en burn-out, d'autres abandonnent** ».*

A Bondy, on avait remarqué le mal-être de l'institutrice. **Etait-il lié directement à son travail ou à des problèmes personnels ? Difficile de trancher.** Une collègue avait noté que « *depuis quelques semaines, elle avait tendance à s'isoler davantage* », voire « *à se couper des autres* ». Selon elle, **cette dégradation aurait coïncidé avec une inspection dans sa classe.** « *Elle l'a très mal vécue* », affirme une enseignante.

<http://www.leparisien.fr/bondy-93140/bondy-livry-gargan-emotion-apres-le-suicide-d-une-institutrice-stagiaire-31-05-2017-7003836.php>

Dordogne: un enseignant tente de mettre fin à ses jours en classe

Publié le : Mardi 05 Décembre 2017 - 16:52

Mise à jour : Mardi 05 Décembre 2017 - 17:06

C'est un professeur de technologie qui a voulu mettre fin à ses jours devant ses élèves, à Sarlat en Dordogne, à cause d'un conflit avec son administration.

Un professeur de technologie du collège de La Boétie à Sarlat, en Dordogne, a tenté ce mardi de se suicider en se tailladant les veines en classe. Il a été transporté en urgence à l'hôpital mais ses jours ne seraient pas en danger. Les élèves, sous le choc mais non présents au moment des faits, ont été pris en charge par une cellule psychologique.

Les adolescents sont sous le choc. Ce mardi 5, en fin de matinée, un professeur de technologie, qui travaille dans le collège de La Boétie à Sarlat, en Dordogne (Nouvelle-Aquitaine), **a tenté de mettre fin à ses jours alors qu'il se trouvait seul dans sa salle de classe.**

Selon [France Bleu Périgord](#) (cf ci-dessous), qui rapporte les faits, il aurait tenté de se suicider en se tailladant les veines. Mais a échoué dans sa macabre entreprise. Il a tout de même été emmené en urgence à l'hôpital de Sarlat, par les pompiers qui sont rapidement arrivés à l'établissement scolaire. La direction de l'académie a expliqué que "*ses jours ne seraient pas en danger*".

Si ses élèves n'ont pas assisté à la scène, ils ont tout de même été choqués. Les cours ont été interrompus et les autres enseignants se sont occupés d'eux le temps que soit mise en place une cellule psychologique.

Les collègues de ce professeur ainsi que les autres membres du personnel du collège ont aussi eu accès à ce soutien psychologique.

Les parents d'élèves ont été prévenus par SMS et ceux qui ont pu sont venus chercher leurs enfants.

Un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) extraordinaire doit se tenir mercredi 6 à la direction de l'académie à Périgueux pour éclaircir les circonstances qui ont mené cet homme à commettre ce geste.

Mais **selon le syndicat des enseignants, ce professeur de technologie semblait "en conflit avec son administration"**.

<http://www.francesoir.fr/societe-faits-divers/dordogne-sarlat-enseignant-technologie-tente-de-mettre-fin-ses-jours-en-classe-suicide-eleves-choc>



Sarlat : un enseignant du collège La Boétie tente de se suicider dans sa classe

Mardi 5 décembre 2017 à 15:53 -

Par [Marie-Sylvie Prudhomme](#), [France Bleu Périgord](#), [France Bleu](#)

Un enseignant du collège La Boétie de Sarlat a tenté de se suicider ce mardi en fin de matinée dans sa classe. Il a été transporté à l'hôpital. Les élèves ont été pris en charge par les professeurs et une cellule psychologique a été mise en place.

Ce mardi en fin de matinée un enseignant a tenté de se suicider au collège La Boétie de Sarlat en Dordogne. Selon nos informations, le professeur de technologie se serait ouvert les veines dans sa classe mais **hors de la présence de ses élèves**. La direction d'académie indique que suite à l'intervention des pompiers, l'enseignant a été transporté à l'hôpital de Sarlat. Toujours selon la direction d'académie, **"ses jours ne seraient pas en danger"**.

Une cellule psychologique pour les élèves et le personnel

Les enseignants ont immédiatement cessé les cours et pris en charge les élèves avec le personnel de la vie scolaire. Les parents ont été prévenus par SMS par la direction du collège. **Une cellule psychologique a immédiatement été mise en place pour les élèves et le personnel.**

"En conflit avec son administration"

Un CHSCT extraordinaire se tiendra demain mercredi à la direction d'académie à Périgueux. Selon le SNES, le principal syndicat d'enseignants du second degré, le professeur " *était en conflit avec son administration*", sans que l'on puisse affirmer qu'il y ait une relation avec son geste. Une délégation du CHSCT s'était rendue la semaine dernière au collège de Sarlat alertée par plusieurs enseignants. Elle devait rendre ses conclusions fin décembre.

Pour l'instant, on ne sait pas si les cours auront lieu ou pas demain mercredi au collège. La direction d'académie indique que l'établissement sera ouvert et que l'accueil des élèves sera assuré.

En ligne sur : <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/sarlat-un-enseignant-du-college-tente-de-se-suicider-dans-sa-classe-1512485503>

LA MONTAGNE

Un professeur se suicide sous le préau du collège Maupassant à Limoges

Publié le 08/02/2018 à 10h41

Le corps a été retrouvé ce jeudi matin par un personnel d'entretien.

C'est au petit matin, ce jeudi 8 février, qu'un enseignant du collège Maupassant a été découvert sans vie. Un personnel d'entretien a fait la macabre découverte sous le préau de l'établissement, aux alentours de 6 heures du matin. En état de choc, elle a été prise en charge par les secours.

Très vite, les policiers et l'inspection académique se sont rendus sur les lieux du drame. Un SMS a été envoyé aux parents d'élèves pour inviter leurs enfants à rester chez eux. Une trentaine a tout de même été accueillie dans le gymnase.

Un professeur de technologie de 37 ans

Selon les premiers éléments livrés par le recteur d'académie, **la victime serait un professeur de technologie de 37 ans, qui avait un service partagé sur deux établissements scolaires de Limoges. Il enseignait depuis une dizaine d'années.** « Il avait rejoint l'académie de Limoges depuis cinq ans et s'était plaint en interne de sa situation de professeur partagé sur deux établissements. Il avait de bons rapports avec ses collègues. Il avait également des problèmes familiaux », explique le recteur d'académie Daniel Auverlot.

Une première tentative de suicide

Deux enquêtes ont été ouvertes, une par le procureur de Limoges, l'autre par l'éducation nationale. Selon le recteur, qui a tenu une conférence de presse ce jeudi, **l'enseignant se serait suicidé par une arme à feu, vraisemblablement un fusil.**

« Cet homme était hospitalisé depuis trois semaines, **après une première tentative de suicide. Il était actuellement en arrêt maladie à cause de son état dépressif.** Il a réussi à pénétrer dans l'établissement grâce au code qu'ont tous les membres du personnel », détaille Daniel Auverlot. « Nos pensées se dirigent avant tout vers la famille, ses collègues et ses élèves », ajoute-t-il.

L'enseignant avait à sa charge, une quinzaine de classes sur les deux établissements, de 25 élèves environ. Une cellule psychologique a été mise en place au collège Maupassant avec un médecin, un infirmier et une assistante sociale. Le même dispositif pourrait être déployé à Auguste-Renoir, l'autre établissement de la victime à Limoges.

Vendredi, les élèves seront accueillis à partir de neuf heures au collège Maupassant. « Une heure devrait être banalisée. Les professeurs principaux prendront en charge leur classe pour que les collégiens puissent prendre la parole s'ils en sentent le besoin », indique-t-on du côté du rectorat.



https://www.lamontagne.fr/limoges/faits-divers/2018/02/08/un-professeur-se-suicide-sous-le-preau-du-college-maupassant-a-limoges_12732897.html

LE POPULAIRE
DU CENTRE

Limoges : un corps sans vie retrouvé au collège Maupassant

Publié le 08/02/2018 à 08h09

La police de Limoges a été alertée tôt ce jeudi matin et des policiers se sont rendus au collège Guy de Maupassant vers 6 heures.

Un enseignant de l'établissement, situé au 102 rue du Petit Treuil à Limoges, a été retrouvé mort dans les locaux.

Selon les premiers éléments, il pourrait s'agir d'un **suicide par arme à feu**. La police scientifique est attendue sur place. Les investigations sont en cours.

Les cours n'auront pas lieu ce jeudi. Un accueil d'urgence a été mis en place dans le gymnase du collège. Une cellule de soutien psychologique a été activée pour les élèves et les enseignants. Quant au recteur d'académie, il s'exprimera dans la matinée sur ce drame.

https://www.lepopulaire.fr/limoges/faits-divers/2018/02/08/limoges-un-corps-sans-vie-retrouve-au-college-maupassant_12732844.html

Le corps d'une enseignante disparue vers Montdidier retrouvé au pied des falaises à Mers-les-Bains

Par Alexandra Mauviel | Publié le 21/03/2018

Les gendarmes se sont rendus en nombre sur les lieux de la découverte du corps, au pied des falaises, à environ 2 km de l'extrémité nord de l'esplanade de Mers. Sous le regard des curieux.

Son corps a été retrouvé ce mercredi 21 mars, en fin de matinée, au pied des falaises, entre le Bois de Cise (territoire d'Ault) et Mers-les-Bains. Une enseignante, âgée de 42 ans, originaire du secteur de Montdidier, dans l'est du département, a mis fin à ses jours. Sa disparition avait été signalée la veille, vers 10 heures, alors qu'elle ne s'était pas rendue sur son lieu de travail, un collège de la région de Montdidier.

Vers 20 heures, le 20 mars, le téléphone de la victime a été géolocalisé au bois de Cise. Immédiatement, les militaires de la compagnie de gendarmerie d'Abbeville ont déclenché les grands moyens : hélicoptère, patrouille et [July, la chienne de piste de l'équipe cynophile d'Abbeville](#). Celle-ci a pisté la quadragénaire, de son véhicule, stationné au bois de Cise, jusqu'au bord de la falaise.

Les recherches, qui avaient été stoppées à la nuit tombante et à la marée haute, ont repris tôt ce 21 mars, avec le renfort des gendarmes de la compagnie de Dieppe (Seine-Maritime). Selon les premières constatations, l'enseignante s'est jetée de la falaise. Son corps a ensuite dérivé vers le sud. Il a été découvert à hauteur du camping du Rompval, à deux kilomètres environ de l'extrémité nord de l'esplanade de Mers, par les gendarmes, lors d'une battue. La thèse du suicide a été avérée. Les gendarmes de la communauté de brigades de Friville-Escarbotin, en charge de l'enquête, doivent désormais déterminer la cause de son geste. Il n'y aura pas d'autopsie, le corps de la victime a en effet été rendu à sa famille.

A.M.

<http://www.courrier-picard.fr/98348/article/2018-03-21/le-corps-dune-enseignante-disparue-vers-montdidier-retrouve-au-pied-des-falaises>

Des suicides qui inquiètent au lycée Jean-Moulin de Béziers

Vendredi 19 octobre 2018 à 4:30 -

Par [Stefane Pocher](#), [France Bleu Hérault](#), [France Bleu](#)

-
-
-

Trois membres du personnel administratif du lycée Jean-Moulin de Béziers (Hérault) se sont suicidés en huit ans. Le dernier, cet été s'est pendu à quelques jours de la rentrée des classes. Les langues se délient pour dénoncer des méthodes de management perverses.



Entrée du Lycée Jean Moulin de Béziers © Maxppp - PIERRE SALIBA

Béziers, France

Les agents territoriaux du Lycée Jean-Moulin de Béziers, dans l'Hérault, se mobilisent pour dénoncer les **méthodes de management dont ils se disent victimes**. Un collectif s'est

constitué pour médiatiser leur quotidien. Un rendez-vous dans un endroit discret et à l'abri des regards est donné à France Bleu Hérault. Pour respecter cet anonymat, nous ne mentionnerons pas l'identité des personnes interrogées.

En l'espace de huit ans, **trois personnels, dont un proviseur adjoint, se sont donnés la mort**, selon eux : *"Nous avons aussi deux suspicions (des doutes sur deux décès qui seraient des suicides NDLR) . Il n'y a pas d'autre établissement en France ayant un tel nombre de suicides. C'est alarmant. Mais cela n'inquiète personne."*

Cet été, un agent s'est donné la mort à son domicile au lycée

Quelques jours avant la rentrée scolaire, à la fin du mois d'août, le responsable des agents du lycée Jean-Moulin, **s'est pendu dans le logement dont il bénéficiait au lycée.**

Officiellement, ce père de famille de 52 ans (trois enfants), ancien manager chez Carrefour, avait des soucis personnels. Mais pas uniquement, d'après eux. Ce nouveau suicide est à l'ordre du jour du prochain CHSCT le 6 novembre 2018.

On nous a expliqué qu'il avait mis fin à ses jours pour raisons personnelles. Nous avons des éléments en notre possession, qui nous laissent penser qu'il vivait mal aussi son quotidien professionnel."

En 2014, le proviseur adjoint du lycée Jean-Moulin de Béziers avait mis fin lui aussi à ses jours durant le week-end de Pentecôte. Trois ans plutôt, une enseignante en mathématiques s'était immolée par le feu au milieu d'une cour pendant la récréation devant des centaines d'élèves.

Le management de l'ensemble de la cité scolaire est pointé du doigt

Au-delà des [mauvaises conditions de travail](#), que France Bleu Hérault a déjà évoqué récemment, le personnel non-enseignant pointe du doigt le **proviseur de l'établissement** (surnommé Casper en raison de ses nombreuses absences), mais aussi le **gestionnaire** (appelé auparavant intendant).

"Ils ont mis en place un genre de surveillance, de délation permanente, pour mieux gérer "

Signe de ce malaise ambiant, le nombre d'arrêts maladie quotidiens est en moyenne de 30 % d'après leurs dires, voire 50 % comme par exemple en cuisine.

Le **Proviseur** de l'établissement rencontré ce vendredi **dément les accusations** portées.

Nous subissons des méthodes de management d'un autre temps."

Les **conditions de travail auraient vraiment empiré** ces trois dernières années. *"Nous sommes sans cesse épiés. Des remarques permanentes. L'ambiance est délétère."* Cette souffrance-là serait perceptible dans tous les services, même chez certains cadres.

"Tous les services sont impactés"

L'établissement Jean-Moulin de Béziers est **le troisième plus grand lycée de France** avec 2.700 élèves. "Une petite ville" s'amuse à dire un agent. Mais aussi avec ses complications. Cet établissement compte 69 agents territoriaux et 5 à 6 contractuels.

La direction des Ressources humaines a été avertie, mais rien n'évolue. Nous avons aussi alerté la médecine du travail. Nous espérons que nous serons entendus. Nous n'en pouvons plus. C'est avec la boule au ventre que je vais au boulot. Mais je sais que je suis surveillé quotidiennement. Le proviseur et le gestionnaire ont de bons petits soldats qui nous épient et font tout remonter."

"La médecine du travail est alertée"

La région Occitanie réagit

De plus en plus d'enseignants se plaignent, d'après nos sources. Confirmation à France Bleu Hérault d'un représentant de syndicat d'enseignants dont nous tairons le nom.

Nous avons fait part au rectorat de gros problèmes de communication. Cela a déjà été mentionné en CHSCT. Des collègues sont en souffrance au travail. Nous ne sommes pas au courant de ce qui se fait au lycée. Cela crée un certain malaise. On est bien conscient qu'il y a un lourd passif au lycée. Nous faisons en sorte de ne jamais laisser un collègue seul."

"De nombreux arrêts maladie à cause de cette souffrance au travail"

"Trop de brimades au quotidien"

Le Conseil régional d'Occitanie, dont dépendent les agents territoriaux, assure ne pas avoir connaissance de ce malaise. *"Il n'y a pas eu d'alerte précise dans cet établissement. Pas à notre connaissance, dicit Kamal Chibli, vice-président en charge de l'Éducation, de la Jeunesse et du Sport pour la région Occitanie. Mais si c'est le cas, comme vous me le signalez, nous allons missionner en urgence des équipes, demander des expertises. Depuis deux ans, nous avons entamé dans tous les lycées d'Occitanie une véritable discussion avec le personnel, des échanges réguliers pour qu'ils expriment leur mal-être."*

"Je vais demander des expertises" précise Kamal Chibli, le vice président du Conseil Régional d'Occitanie

Du côté du Rectorat, la situation du lycée Jean Moulin, à Béziers, **fait l'objet d'une attention particulière depuis 2011.**

La médecine de prévention, les assistantes sociales du personnel et le psychologue du travail des services académiques se sont déplacés au sein de l'établissement et restent particulièrement attentifs au suivi des situations individuelles. Ces instances ainsi que le service de prévention et de suivi du personnel sont mobilisables à la demande et se tiennent à la disposition des personnes en difficulté ou en souffrance."

Dans un communiqué envoyé à France Bleu Hérault, l'Éducation Nationale **ne réagit pas aux accusations portées** ni aux nombreux suicides mentionnés, mais précise que "les

organisations syndicales font remonter toute difficulté matérielle et humaine aux services académiques. Aux côtés du chef d'établissement actuel, en poste depuis 2015, les services académiques s'attellent à trouver des solutions à ces difficultés et soutiennent cet établissement par des moyens éducatifs et vie scolaire spécifiques".

Enfin ce jour, dans un communiqué, les élus représentants du personnel de la liste majoritaire « Ensemble » du lycée Jean-Moulin disent ne pas se reconnaître dans les difficultés rencontrées. Ces derniers se désolidarisent complètement des propos tenus anonymement et adresse leur soutien aux personnes publiquement visées fin de citation



[Stefane Pocher](#) France Bleu Hérault

France Bleu 2019 – Tous droits réservés



Les nôtres : Laurence Dangel (1973-2018)

[les nôtres](#)

C'est à l'âge de 19 ans que Laurence a rejoint en 1993 les JCR à Strasbourg, avant de militer à partir de 1995 à la LCR dans les Alpes-Maritimes, puis à Paris. Militante unitaire, engagée dans la lutte contre l'homophobie et le racisme, Laurence a été membre du comité central de la LCR et assistante parlementaire des députés européens Alain Krivine et Roseline Vachetta. Dans les années 2000, les vents mauvais qui la torturaient depuis son adolescence l'ont toutefois contrainte à se mettre en retrait du combat politique. Déléguée CGT dans le lycée professionnel de Toulon où elle enseignait les lettres et l'histoire-géographie, Laurence a néanmoins continué jusqu'au bout à faire sien le combat de la LCR et du NPA, même si elle ne disposait plus des forces nécessaires pour pouvoir y militer.

Épuisée par des années de lutte contre ses angoisses, confrontée aux pratiques managériales de l'éducation nationale qui la brisaient, elle s'est donné la mort le vendredi 17 novembre, à l'âge de 44 ans. Pleurant cette jeune femme intelligente, sensible et généreuse qui ne laissait personne indifférent, ses camarades présentent leurs plus sincères condoléances à sa famille, à son compagnon Kalou et à Maximilien, leur fils de 3 ans.

Laurent Ripart

Soupçonné dans une affaire de harcèlement dans l'Eure, l'enseignant se suicide

Fait divers. Des faits de harcèlement auraient été constatés dans une classe de l'école publique de Beuzeville, dans l'Eure. L'enseignant mis en cause a mis fin à ses jours chez lui, le 22 janvier dernier.

PN Publié par Paris-Normandie
Publié le 05/02/2019 à 05:00

À l'école élémentaire Pierre Mendès-France, rue Marie-Legentil, à **Beuzeville** (Eure), un enseignant « *a été entendu – il y a plusieurs semaines par la gendarmerie – pour une attitude déplacée envers des enfants*, explique la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Eure. *Nous avons pris alors une mesure de suspension pour protéger chaque partie le temps de l'instruction, dans l'intérêt de chacun et dans le souci de respecter la présomption d'innocence.* »

L'enseignant n'a pas eu le temps d'en être informé. Il a été retrouvé mort chez lui, le mardi 22 janvier. « *Mon ami a mis fin à ses jours à son domicile où il vivait seul. Je ne communiquerais pas la ou les raisons sur les réseaux sociaux* », affirme un internaute sur Facebook dans une publication publique.

« *C'est allé très vite* », affirme l'inspection académique. Une cellule psychologique a été mise en place le lendemain à l'école pour l'ensemble des enfants, parents et personnels de l'établissement sur plusieurs jours. « *Ça m'a rassuré que l'Académie prenne les choses en main*, souligne le maire de Beuzeville, Joël Colson. *C'est la première fois qu'une telle affaire arrive chez nous. Quand on voit ça ailleurs en France, on ne s'imagine jamais la même chose dans sa commune* », déplore-t-il.

Hier midi, devant le portail de l'école, rien ne laisse présumer un drame. « *Une affaire ? Je ne suis pas au courant*, affirme une maman surprise. *Qu'est-ce qui s'est passé ?* » Dans le regard de certains parents, c'est le trouble. « *J'ai peur d'avoir des problèmes* », répondent quelques-uns dans l'émotion. « *Il ne faut pas écouter les rumeurs, mais vous savez, ça parle vite dans notre petite commune. Les enfants savent ce qu'il s'est passé* », déplore une autre mère de famille.

Dans l'Éducation nationale depuis 2011

L'enseignant, en fonction depuis 2011, est arrivé la rentrée dernière dans l'établissement. Il a été le directeur d'une autre école 2015 à 2018. Est-ce que l'affaire et le suicide sont liés ? Le parquet d'Évreux, où une procédure était en cours, n'a pas souhaité communiquer hier.

Sète : un professeur tente de s'immoler par le feu, les enseignants font valoir leur droit de retrait



• Les faits se sont produits ce lundi en fin de journée devant le collège Victor-Hugo.
Archives

Publié le 19/02/2019 à 13:47 / Modifié le 19/02/2019 à 18:09 [S'abonner](#)
[49 commentaires](#) [1746 partages](#) [Faits divers](#), [Sète](#)

Les faits se sont produits ce lundi 18 février en fin de journée devant le collège Victor-Hugo. La victime a été brûlée au deuxième degré. Depuis ce mardi matin, les cours ne sont plus assurés. Médecin, psychologue, infirmières et assistances sociales interviendront dans l'établissement ce mercredi.

Les cours n'ont pu être assurés, ce mardi, au collège Victor-Hugo de Sète, où la communauté éducative a fait valoir son droit de retrait "jusqu'à nouvel ordre", confirmait ce mardi un représentant syndical du collège.

En cause, la profonde émotion suscitée par un drame intervenu, lundi après les cours, devant l'établissement, où un enseignant d'une quarantaine d'années a tenté de mettre fin à ses jours en s'immolant par le feu.

Une cellule psychologique

Les sapeurs-pompiers de Sète, rapidement intervenus sur place, avaient évacué la victime, souffrant de brûlures au deuxième degré, vers l'hôpital de Sète. Il aurait ensuite été transféré vers le centre hospitalier de Montpellier. Ce mardi, à la demande des enseignants de l'établissement, une cellule psychologique a été mise en place par le Rectorat alors que le collège recevait également la visite de Véronique Gerones -Troadec, directrice académique adjointe des services de l'Education nationale de l'Hérault.

"Ses jours ne sont pas en danger"

Dans un communiqué, l'Académie précisait ce mardi en début de soirée que "les jours de l'enseignant ne sont pas en danger" et que la cellule d'écoute activée ce mardi matin "sera maintenue autant que de besoin. Dès demain (20 février), un médecin, un psychologue, des infirmières et des assistantes sociales seront à la disposition des élèves et des équipes".

Enfin, les services académiques exprimaient "leur soutien à l'enseignant, à ses proches et à tous les membres de la communauté éducative du collège".

La principale de l'établissement sétois n'a pu être jointe, ce mardi.

"C'était un prof en or": le choc et l'incompréhension après le suicide d'un professeur dans le Val-d'Oise

Après le suicide d'un professeur des écoles, contre lequel une mère d'élève avait porté plainte pour violences aggravées sur son fils, l'émotion est forte sur la commune d'Eaubonne, dans le Val d'Oise, où il exerçait.



Message sur la porte du groupe scolaire Flammarion, dans le Val-d'Oise. (ANTOINE GUITTENY / MAXPPP)



Alexis MorelRadio France

Mis à jour le 26/03/2019 | 18:48

publié le 26/03/2019 | 18:48

Il s'appelait Jean Willot. Il y a dix jours, ce professeur des écoles d'Eaubonne, dans le Val-d'Oise, s'est suicidé, après avoir appris qu'une mère d'élève avait porté plainte contre lui pour violences aggravées sur son fils, scolarisé en CP. Des accusations qu'il contestait. L'homme s'est donné la mort le jour de son rendez-vous avec l'inspection. Depuis, l'émoi est très fort parmi les enseignants, un peu partout en France. Le ministre de l'Education a d'ailleurs exprimé lundi sur Twitter ses "pensées" pour Jean Willot.

"Mon fils n'a pas pu aller à l'école le lendemain"

À Eaubonne, sur le portail de l'école Flammarion, deux bouquets sont accrochés, avec quelques mots : *"Merci pour tout monsieur."* À la sortie de l'école, Antoinette et Sana, mamans d'élève, sont encore toute bouleversées : *"C'est dur, surtout pour les enfants qui sont passés chez lui, explique l'une. Tout le monde est sous le choc. C'était quelqu'un de bien, de passionné."* *"C'était un prof en or"*, assure l'autre. *"À la rentrée, il demandait de nos nouvelles, même si nos enfants n'étaient pas dans sa classe"*, se souvient la première, qui évoque *"un prof unique"*. *"C'était pas un prof comme les autres, conclut sa voisine. Mon fils n'a pas pu aller à l'école le lendemain."*

Le choc, l'incompréhension et une question : comment en est-on arrivé là ? Les parents rencontrés l'assurent : Jean Willot était tout sauf violent. Dans les écrits qu'il a laissés, l'enseignant de 57 ans explique ne pas comprendre l'origine de cette plainte. À ses proches, il a parlé d'une simple punition verbale, sans aucune violence, comme l'affirme pourtant la famille du petit garçon, que franceinfo n'a pas pu joindre.

"Je ne me sens pas d'affronter cela"

Fabienne, collègue et amie de l'instituteur, est en arrêt depuis le jour du drame. Elle n'est pas certaine du tout de revenir travailler un jour. *"Je n'ai pas envie d'affronter la douleur des enfants, confie-t-elle. J'ai des échos à droite, à gauche : ils ne vont pas bien, tout le monde est blessé. Je ne me sens pas d'affronter cela. Je me pose plein de questions. Je suis heureuse quand je suis en classe, c'est magique des enfants."*

Je n'ai pas envie de risquer de faire la même chose. On fait le travail du mieux que l'on peut, mais je ne suis pas sûre que le jeu en vaille la chandelle. Fabienne à franceinfo

Fabienne participera à la marche blanche en hommage à Jean Willot, prévue dimanche, comme beaucoup de parents, pour soutenir sa famille, mais aussi porter un message : *"Plus jamais ça ! Aujourd'hui, indique Grégoire Dublineau, il importe de retrouver le respect de l'autorité enseignante, de retrouver le respect de celles et ceux qui se donnent à fond pour leur métier."* *Aujourd'hui on porte plainte pour un oui ou pour un non, déplore-t-il. Il faut savoir ce que cela veut dire. Ce que cela peut avoir comme conséquence."* Dimanche, l'édile promet beaucoup de monde dans les rues de sa ville...

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE Suicide d'un instituteur à Barrême : ils demandent le classement en accident du travail

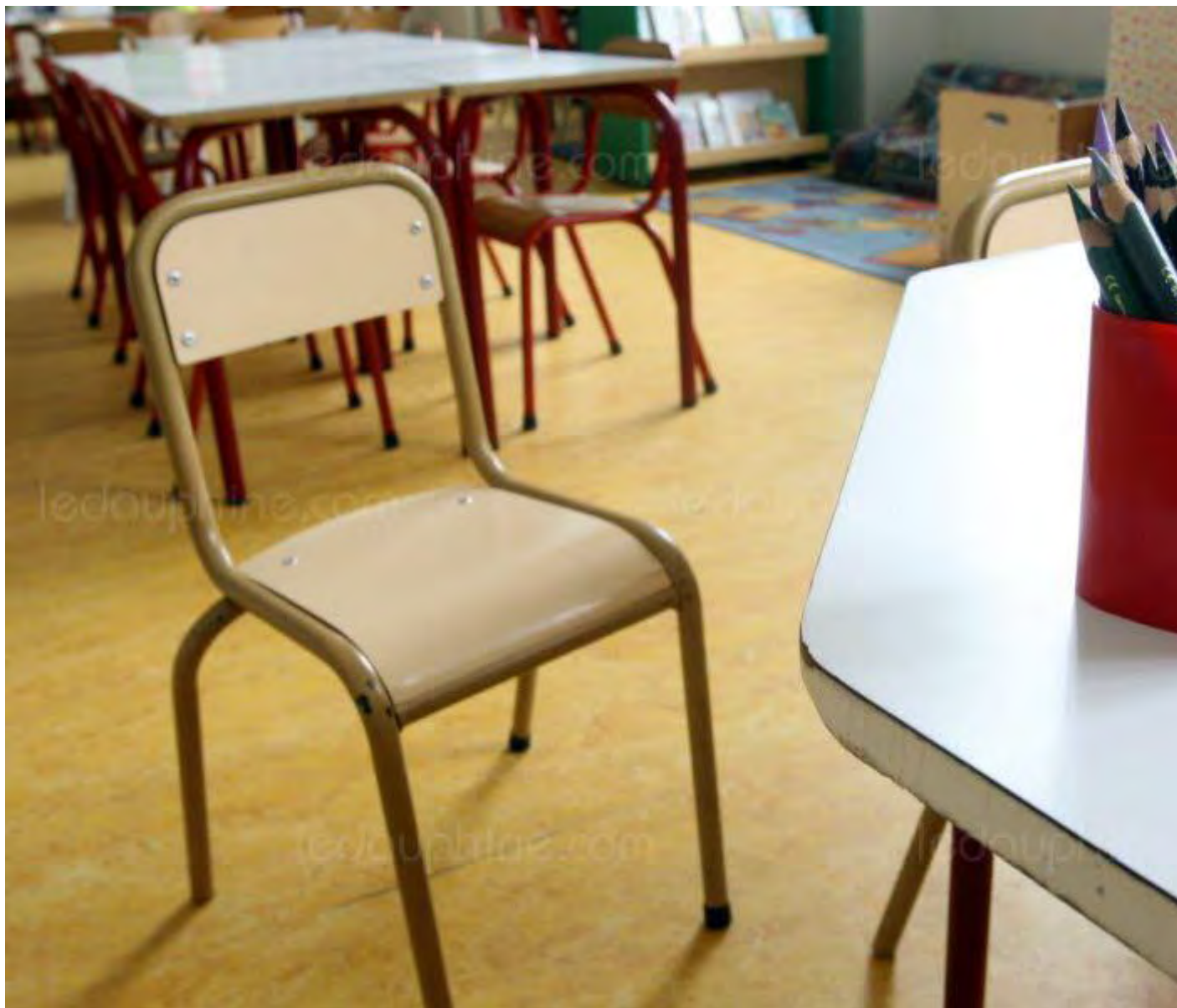


Photo d'illustration. Photo d'illustration Le DL /M. GREINER

Deux jours après avoir été suspendu « à titre conservatoire » pour quatre mois, l'enseignant de 32 ans a mis fin à ses jours le 2 mai dernier. Le syndicat Snudi-FO demande la saisine du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

« Mes enfants auront eu la chance de vous avoir comme maître, car oui c'était une chance. Alors merci pour tout », a écrit une maman sur un espace souvenir dédié sur Internet. D'autres parlent de l'ami bienveillant, de la bonté de l'étudiant, de l'exemplarité de l'enseignant. « La cathédrale de Digne était archicomble avec un recueillement comme j'en ai rarement vu », nous rapporte un parent d'élève.

Le 2 mai, l'instituteur de 32 ans a mis fin à ses jours. Laissant un vide à l'école Victor-Hugo de Barrême, et surtout des questions. Deux jours plus tôt, l'académie lui notifiait une « suspension à titre conservatoire » de quatre mois. « On nous a dit qu'il était en arrêt maladie, nous ne nous sommes pas inquiétés, puis trois jours plus tard, la nouvelle nous a tous bouleversés », témoigne le parent d'élève. Près de trois semaines plus tard, il exprime son incompréhension et celle des autres parents. Car ils ne savent pas pourquoi il avait été suspendu.

Le syndicat Snudi-FO demande, lui, la saisine du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

L'inspection académique des Alpes-de-Haute-Provence n'a pas souhaité s'exprimer, arguant de la procédure judiciaire en cours. Effectivement, les gendarmes sont toujours saisis de l'enquête du chef de « découverte de corps » et poursuivent leurs vérifications d'usage.



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE

DES INSTITUTEURS, PROFESSEURS DES ECOLES ET PEGC

Section des Bouches du Rhône

Marseille, le 17 septembre 2019

à Monsieur le Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale
DSDEN 13
28 Bd Charles Nédélec
13001 Marseille

Objet : Notification préalable au dépôt d'une alerte sociale en vue d'un préavis de grève pour la période du 23 septembre 2019 au 5 juillet 2020, pour les personnels du premier degré exerçant dans les communes du département des Bouches du Rhône.

Monsieur le Directeur Académique,

L'acte suicidaire d'une collègue met en lumière une chaîne de dysfonctionnements dans la prise en compte du mal être au travail des personnels et de la nécessaire protection qui leur est due de votre part en respect du Code du Travail. C'est pourquoi, en application du décret n° 2008-1246 du 1er décembre 2008 relatif aux règles d'organisation et de déroulement de la négociation dans le cadre d'une alerte sociale et préalable au dépôt d'un préavis de grève prévu aux articles L 133-2 et L 133-11 du code de l'éducation, j'ai l'honneur de vous notifier les motifs qui nous conduisent à déposer un préavis de grève pour la période du 23 septembre 2019 au 5 juillet 2020 pour les personnels du premier degré exerçant dans les communes du département des Bouches du Rhône.

Ainsi, le SNUipp-FSU 13 envisage de recourir à la grève car il dénonce des conditions de travail dégradées dans certaines circonscriptions du département notamment en termes

- D'exigences du travail et de son organisation, comme
 - Un manque d'autonomie dans le travail, notamment par un non-respect des textes ministériels
 - Un degré d'exigence au travail trop important en matière de qualité et de délais
 - Des injonctions souvent parfois multiples et contradictoires
 - Des décisions à l'origine de difficultés supplémentaires pour les écoles
- De management et de relations de travail générateurs de RPS, notamment par
 - Un manque de reconnaissance de l'expertise des personnels,
 - Des propos déplacés, infantilisants, voire suspicieux, parfois devant des pairs, ou des parents

2, square Cantini – 13006 Marseille – Tel. 04 91 29 60 30 – Fax 04 91 29 60 32

Courriel : snu13@snuipp.fr

Le site du SNUipp-FSU 13 = <http://www.snuipp.fr/13>

- Des réflexions d'ordre personnel, portant atteinte à la personne
- De prise en compte des valeurs et attentes des collègues :
 - Des décisions imposées sans concertation alors qu'elles sont de nature à compliquer la vie professionnelle
 - Des injonctions hiérarchiques mettant à mal l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée,

Le SNUipp-FSU 13 revendique, en termes de :

Relations au travail

- Des mesures pour que le respect dû à chacun-e soit garanti
- Qu'il ne soit pas recouru à des moyens de pression sur les personnels
- Que l'expertise des représentant-es des personnels soit prise en compte, que des réponses systématiques à leurs interrogations soient apportées, notamment concernant les opérations de carrière
- Des dispositifs d'écoute soient mis en place
- Que la souffrance évoquée par les personnels et/ou leurs représentants soit prise en compte et analysée, notamment par un psychologue du travail
- Que les alertes transmises par les personnels et/ou leurs représentants reçoivent une réponse orale et écrite
- Que les alertes transmises par les personnels et/ou leurs représentants induisent une réponse concrète en matière d'organisation du travail et prenant en compte la souffrance de la personne
- Que les alertes transmises par les personnels et/ou leurs représentants soient mises en lien entre elles et analysées en termes d'organisation du travail, notamment par un psychologue du travail
- Que la DSDEN fasse appel à un-e psychologue du travail afin de conduire ces actions

Santé au travail

- Qu'une formation des personnels aux questions de santé au travail soit mise en place
- Qu'une formation des personnels à la prévention des risques psycho-sociaux soit mise en place
- Que les personnels soient formés au protocole d'alerte suicidaire académique
- Que ce dernier soit accessible à tous
- Que des modalités de signalement oraux de souffrance au travail soient mis en place, sur et hors temps de travail
- Que les personnels soient formés aux outils de signalement : fiche santé sécurité au travail, fiche DGI....

Traitement des signalements de souffrance au travail, le SNUipp-FSU demande que les signalements écrits soient suivis

- D'une prise de contact dans les 24h maximum
- D'une analyse plurifactorielle, notamment par un psychologue du travail
- D'une réponse en matière d'organisation du travail, notamment par un psychologue du travail
- D'un accompagnement à court, moyen et long terme au besoin

Climat scolaire

Le SNUipp-FSU demande que des mesures diagnostiques du climat scolaire en circonscriptions soient mises en place :

- Recueil et analyse des taux de participation au mouvement
- Recueil et analyse des taux de congé de maladie ordinaire
- Recueil du nombre et analyse des courriers adressés à la DSDEN et évoquant des tensions/demandes de protection
- Recueil du nombre et analyse des demandes de protections fonctionnelles
- Recueil du nombre et analyse des alertes transmises par les représentant-es des personnels

Soyez assuré, Monsieur le Directeur Académique, de notre attachement au service public d'Education.

Pour le SNUipp-FSU 13 : Virginie AKLIOUAT, Secrétaire Départementale

Virginie AKLIOUAT

Communiqué du SNUipp-FSU 13 après le geste désespéré d'une collègue

mardi 17 septembre 2019



Le SNUipp-FSU 13 a appris le geste désespéré d'une professeure d'école de notre département jeudi, acte mis en lien avec sa situation de travail. Alertés par ses collègues, nous nous sommes immédiatement mis en rapport avec sa famille afin de lui apporter tout notre soutien et celui de la profession, très choquée.

Les actuelles situations d'excès d'autoritarisme d'humiliations ou de pressions professionnelles, de gestion de la relation hiérarchique dans certaines circonscriptions sont intolérables. Or, plusieurs témoignages concourants de collègues ou le constat d'incidents répétés confirment que ces situations existent.

Il est indispensable que la DSDEN 13 apporte une solution urgente pour mettre fin à ces pratiques inacceptables, dont les conséquences peuvent s'avérer dramatiques pour les enseignant.es qui les subissent, voire pire, les conduire à l'irréversible, et cesse de couvrir des comportements qui n'ont rien à voir avec l'habituelle gestion du service public d'éducation.

Les membres FSU du CHSCT départemental ont immédiatement rencontré le DASEN et contacté les autres organisations syndicales pour obtenir un CHSCT extraordinaire.

D'ores et déjà, parallèlement au soutien apporté à la collègue, à qui nous adressons nos vœux de rétablissement, une assemblée locale est prévue et le conseil syndical du SNUipp-FSU se réunit.

Le SNUipp-FSU 13 dépose une alerte sociale, c'est-à-dire un préavis de grève, auprès de la direction académique sur ce sujet. Cette alerte doit ouvrir des discussions. Le SNUipp-FSU 13 exige du DASEN, du Recteur, comme du Ministre, l'application des textes et des réponses concrètes pour garantir la santé, l'intégrité morale et physique des personnels.



Circonscription
de Pantin

Pantin, le 21/09/2019

académie de Créteil

éducation
nationale

Affaire suivie par
Christine Renon
Directrice

Téléphone
01 49 15 40 52

Courriel
ce.0930491D@ac-creteil.fr

école maternelle Méhul
30, rue Méhul
93500 Pantin

Monsieur l'Inspecteur, Mesdames et Messieurs les Directeurs,

Aujourd'hui, samedi, je me suis réveillée épouvantablement fatiguée, épuisée après seulement trois semaines de rentrée.

Les soucis depuis bien avant la rentrée se sont accumulés, c'est le sort de tous les directeurs malheureusement.

Il n'y a que les Inspecteurs/trices généraux qui annoncent en réunion la voix légère que les directeurs ont de très lourdes responsabilités et qu'il vaut mieux être à leur place qu'à la nôtre, mais comment pensent-ils à améliorer nos conditions d'exercice ?

Encore du travail avec le RGPD, et encore je ne vais pas me plaindre, cette année, j'ai retrouvée une décharge complète.

La succession d'Inspecteurs qui passe à Pantin ne se rend pas compte à quel point tout le monde est épuisé par ces rythmes. Personne ne s'interroge sur les gens qui partent ! Sur le temps que travaille les directeurs !

A la rentrée, les personnels non nommés qui se présentent dans les écoles sans que les Inspections locales soient au courant, la course aux enseignants faite par l'inspecteur et moi-même pour mon école le samedi après midi pour le lundi, j'imagine que pour les autres cela a été pareil, le risque écarté le vendredi de fermeture de classe (A la maternelle Méhul il y a eu trois fois des changements de structures après la rentrée) tout cela concourt au stress des directeurs

Les remontées de tableau de structure !!!! mais à quoi sert onde ? Faut il donner de l'argent des coopératives pour que les inspecteurs aient une clé OTP !

Le travail des directeurs est épuisant, car il y a toujours des petits soucis à régler, ce qui occupe tout notre temps de travail et bien au-delà du temps rémunéré, et à la fin de la journée, on ne sait plus trop ce que l'on a fait.

2/3

Pour ma part, j'ai toujours fait pour le mieux pour les élèves, les enseignants, les parents j'ai essayé de me rendre disponible au maximum pour chacun, toujours répondu positivement à un service que l'on me demandait .

Je dois dire que l'accumulation de faits mineurs dont le plus grave de mon point de vue s'est passé à l'extérieur de l'école, la réception des parents concernés, les concertations avec la psychologue scolaire, les entrevues ou échanges avec l'inspecteur m'ont plus qu'éprouvée !

En rien l'école n'est responsable de cela, mes collègues et moi même faisons de notre mieux pour la sécurité des enfants.

Mais les Directeurs sont seuls ! Seuls pour apprécier les situations, seuls pour traiter la situation car les parents ne veulent pas des réponses différées, tout se passe dans la violence de l'immédiateté. Ils sont particulièrement exposés et on leur en demande de plus en plus sans jamais les protéger.

La semaine après la rentrée, ils sont déjà épuisés

Le nombre de personnel dans des collèges qui reçoivent le même nombre d'élèves que nos école montre le degré de l'exposition et du stress dans les situations tendues quand on est seul

C'est une honte qu'il y ait des directeurs non déchargés

La perspective d'appeler une famille pour leur dire que leur enfant (alors qu'on est sûr qu'il ne l'a pas fait) est soupçonné d'avoir mis le doigt dans l'anus d'un autre (ils ont 3 ans tous les 2) dans la classe, l'école ou le centre ! IMPOSSIBLE !, je ne peux pas le faire, c'est la goutte d'eau qui ce matin m'a anéanti, mais franchement, j'étais déjà très éprouvée.

La perspective aussi de devoir organiser des APC avec les horaires que l'on a. Franchement, prendre les enfants sur le temps méridien, cela peut les faire progresser ? au pire ils ont faim, au mieux ils digèrent ! Les prendre après, les prendre avant ? En quoi les rythmes de l'enfant à Pantin sont ils raisonnables ? Presque les même qu'avant avec le mercredi en plus. Pourquoi notre ministre n'impose-t-il pas aux villes les même horaires ? Et que pense-t-il des horaires de Pantin ?

La perspective de devoir faire le tableau des réunions,

La perspective de devoir faire les élections de parents d'élèves ,

La perspective de devoir faire les plans de sécurité,

La perspective d'aller expliquer aux nouveaux le carnet de suivi des apprentissages premiers, alors que l'État nous a laissé faire tout seuls ce « truc », car selon les circonscriptions, départements, personne n'a le même, certains ont un livret qu'ils tamponnent ce qui a le mérite d'être pratique et moins chronophage, d'autres collent des vignettes, écrivent, prennent des photos... ceci prend un temps monstrueux aux enseignants. Certains s'en sortent mieux avec l'application sur tablette sur apple, bien sûr tout équipement est sur les deniers personnels des enseignants.

La perspective de devoir faire avec la nouvelle direction du centre de loisirs qui nous envoient des animateurs à 12 heures 10 pour enquêter sur la probabilité que l'enseignante ait appelé la famille d'un enfant qui est tombé et qui dénie une fois qu'elle a la réponse, et le lendemain pareil à midi pour un autre enfant alors qu'il n'est pas inscrit au centre de loisirs!! cela augure des relations futures !

La perspective de devoir attendre pour voir mon médecin pour la toux qui m'empêche de dormir depuis plusieurs jours

La perspective de dire encore en conseil d'école que les enseignants sont les seuls à qui

3/3

l'employeur (l'État qu'il s'agisse de l'Education Nationale ou de la collectivité locale) ne fournit pas leur outil de travail, et même avec leurs outils personnels, ils ont du mal à travailler, franchement 2 heures de pause méridienne et pas d'ordinateur pour 11 classes, la clé USB pour le service informatique de la ville de Pantin est un danger digne de déclencher une guerre !

La perspective de tous ces petits riens qui occupent à 200 % notre journée

Je dois dire aussi que je n'ai pas confiance au soutien et à la protection que devrait nous apporter notre institution, d'ailleurs, il n'y a aucun maillon de prévu, les inspecteurs de circonscription ont probablement encore plus de travail que les directeurs, et la cellule de crise quelle blague !

L'idée est de ne pas faire de vague et de sacrifier les naufragés dans la tempête ! Pourvu que la presse ne s'en mêle pas ! J'ai vu mon amie [REDACTED] se relever difficilement de ce manque de soutien.

En l'occurrence, je ne vois pas de quoi la presse se mêlerait ! Personne dans l'école n'a rien à se reprocher, j'ai des collègues formidables qui font très bien leur travail, les enfants sont en sécurité dans un cadre rassurant.

Je laisse à la cellule de l'éducation nationale le soin de gérer au mieux le mal être qui va suivre suite au choix du lieu de ma fin de vie, et je suis particulièrement désolée pour [REDACTED] qui se remet à peine du décès de ses parents.

Et pour finir, je me demande si je ne ferai pas une petite déprime !!! je n'ai pas l'habitude, j'en ai jamais fait, mais j'ai une boule dans la gorge depuis ce matin et envie de pleurer et je suis tellement fatiguée !

Je remercie les parents d'élèves élus qui ont toujours été là,

Je remercie les parents en général

Je remercie mes collègues directeurs

Je remercie mes collègues pour leur travail avec leur classe, particulièrement à [REDACTED], [REDACTED], [REDACTED], et bravo les nouveaux arrivants !

je remercie les enfants qui ont fréquenté et qui fréquentent l'école

Je remercie aussi les nombreux animateurs avec qui nous échangeons des bonjours cordiaux

Je remercie l'Institution de ne pas salir mon nom,

Christine Renon
Directrice épuisée

Vendredi 04 octobre 2019 15:38



Nice. Un professeur de lycée s'est suicidé, une réunion sur les conditions de travail est organisée

...



Frédéric Boulé, 58 ans, enseignant de SVT depuis 28 ans au lycée international de Valbonne (photo de l'établissement). © Wikicommons

Un comité extraordinaire sur les conditions de travail (CHSCTA) sera réuni en urgence à Nice après le suicide d'un professeur de lycée de l'académie. Un professeur de SVT s'est donné la mort chez lui le 21 septembre dernier.

Un comité extraordinaire sur les conditions de travail (CHSCTA) sera réuni en urgence à [Nice](#) après le suicide d'un professeur de lycée de l'académie, a indiqué vendredi le rectorat au lendemain d'un rassemblement sous ses fenêtres d'une centaine de ses collègues.

Frédéric Boulé, 58 ans, enseignant de SVT depuis 28 ans au lycée international de Valbonne, s'est donné la mort chez lui le 21 septembre, le même jour que [Christine Renon, la directrice d'une école maternelle de Pantin \(Seine-Saint-Denis\)](#), qui a mis fin à ses jours dans son

établissement après avoir adressé une lettre à ses collègues évoquant « **son épuisement** » professionnel.

Il n'a pas laissé de lettre

Selon les premiers éléments recueillis, Frédéric Boulé n'aurait pas laissé d'écrits expliquant son geste. Il s'est donné la mort « **cinq jours après avoir rencontré le médecin de la prévention du rectorat** », souligne cependant le [syndicat Snes-FSU qui lie le drame](#) à « **l'absence d'aménagement des fins de carrière, d'une véritable médecine du travail, et de possibilité de reconversion** », dans un communiqué.

Interrogé sur ce lien possible entre le suicide de l'enseignant et son travail, le rectorat a indiqué « **ne pas vouloir faire de commentaire pour l'instant** ». « **À la demande d'un représentant du Snes FSU, le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail va se réunir pour parler du décès de cet enseignant** », a-t-il ajouté.

« **Ce nouveau drame met une fois de plus en évidence ce que le Snes-FSU n'a cessé de dénoncer, à savoir la dégradation des conditions de travail dans l'éducation nationale : réformes successives, malgré l'opposition quasi unanime du corps enseignant, désorganisation permanente, nouvelle forme de gestion née du 'New Management', ont des effets dramatiques sur les personnels** », déplore le syndicat.

Les collègues de Frédéric Boulé, cités dans [Nice-Matin](#), décrivent un homme amateur de voyages, de randonnées et de sorties, passionné par son métier, mais qui n'y trouvait plus de sens, « **ni pour lui, ni pour ses élèves** ».

avec AFP Ouest-France